

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX

BASSIN DE LA GUYANE



COMITÉ DE L'EAU ET
DE LA BIODIVERSITÉ
G U Y A N E

Le bassin en quelques chiffres...

- **Superficie** : 83 534 km²
(16% du territoire français)
- **Population (2016)** : 269 352 hab.
39% de la population sur les villes de Cayenne et St Laurent du Maroni
- **94 % occupés par de grands espaces naturels de forêts, de zones humides, ou de végétation basse**
- **380 km de littoral**

L'actualisation de l'état des lieux du district guyanais et l'identification des enjeux du bassin, constituent la **première étape pour la préparation de la mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** et son programme de mesures associé (PDM) pour la période 2022-2027.

Cette actualisation permet **d'identifier les territoires et les domaines sur lesquels des actions sont à engager** pour atteindre ou maintenir le bon état des eaux.

Elle permet d'informer le public et les acteurs de l'eau sur **les principales pressions anthropiques s'exerçant sur le bassin et de leurs impacts sur l'état des eaux** superficielles et souterraines.

Masses d'eau superficielles




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

GUYANE

ENJEUX

POUR L'AVENIR DE L'EAU

- Garantir une eau potable à tous en qualité et en quantité suffisantes
- Assurer une gestion pérenne des eaux usées et des déchets
- Accompagner le développement des activités industrielles et minières pour limiter les impacts sur la ressource en eau et les milieux
- Accompagner le développement des autres activités économiques dans le respect de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Améliorer la connaissance et la gestion de la ressource et des milieux aquatiques

Changement climatique



+ 1,36°C sur 1955-2009 (T° de l'air)

- Augmentation des températures maximales
- Partie Est de la région amazonienne, devrait probablement connaître des périodes de sécheresse plus importantes



Pas de tendance d'évolution des précipitations sur les 50 dernières années



Augmentation moyenne du niveau de la mer de 3,5 mm / an sur la période 1993-2012

- Episodes de précipitations extrêmes plus intenses et plus fréquents
- Vulnérabilité des zones humides
- Augmentation des phénomènes extrêmes : sécheresses et inondations

Source : BRGM ; 2014

Pressions anthropiques sur le district hydrographique de la Guyane

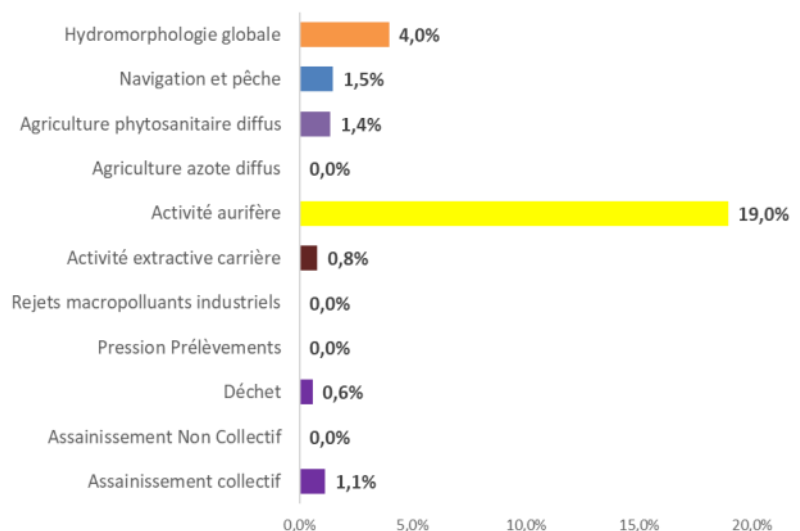
Une pression traduit l'incidence sur les milieux aquatiques que peut avoir l'exercice d'une activité humaine.

Le calcul des pressions est réalisé sur la base de modèles nationaux ou locaux enrichis par des avis d'experts.

La pression sur les masses d'eau superficielles est généralement ramenée au débit d'étiage, période où le cours d'eau est le plus vulnérable.

Une pression est dite significative si seule ou combinée aux autres pressions elle peut dégrader l'état d'une masse d'eau.

% de masses d'eau superficielles en pression significative

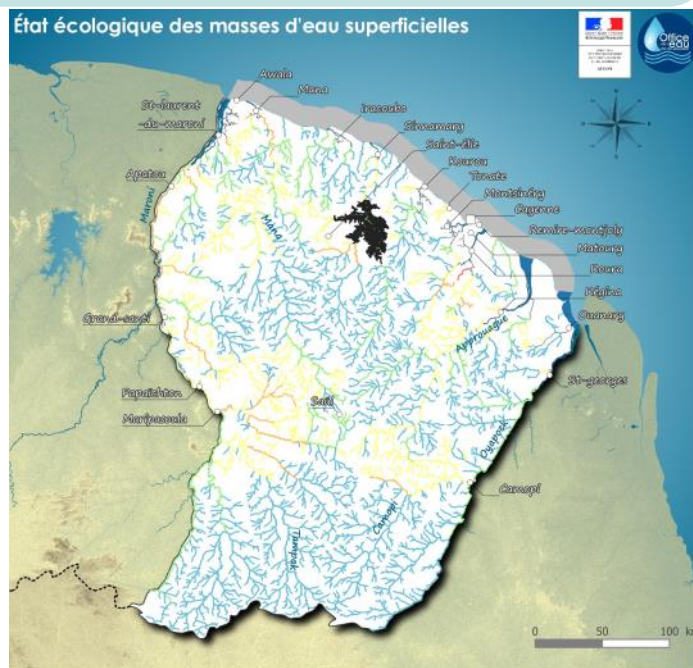
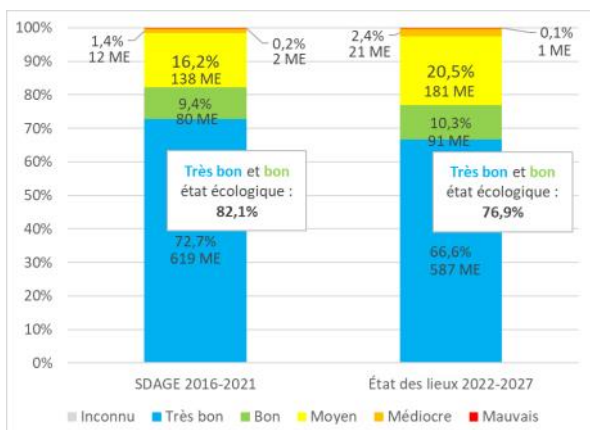


Masses d'eau superficielles

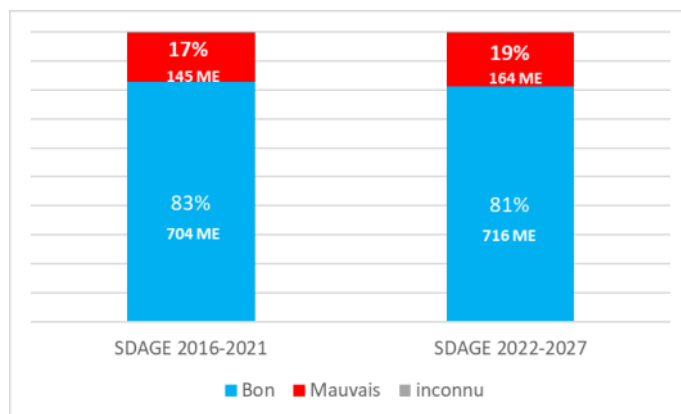
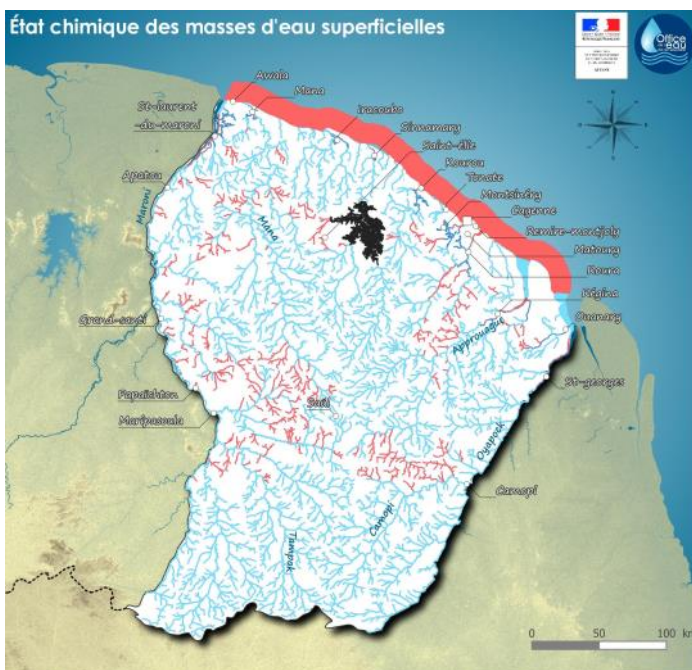
Etat écologique

76,6 % des masses d'eau superficielles (cours d'eau, lacs, estuaires, côtières) sont en état écologique bon ou très bon. La régression de 5,4% observée avec le bon état calculé pour le SDAGE précédent s'explique par l'accroissement de la pression activité aurifère (légale ou illégale) sur le territoire de la Guyane et par une importante amélioration des connaissances du milieu et des pressions.

Evolution de l'état écologique



Etat chimique



L'état chimique reste stable avec environ 82% de masse d'eau en bon état.

Masses d'eau souterraine

Etat chimique et quantitatif

Les 2 masses d'eau du district : Formations du socle guyanais et Formations sédimentaires du littoral guyanais sont en bon état.



Pressions domestiques

1% des masses d'eau superficielles et plus particulièrement les masses d'eau littorales subissent une pression significative liée aux rejets des systèmes d'assainissement des collectivités.

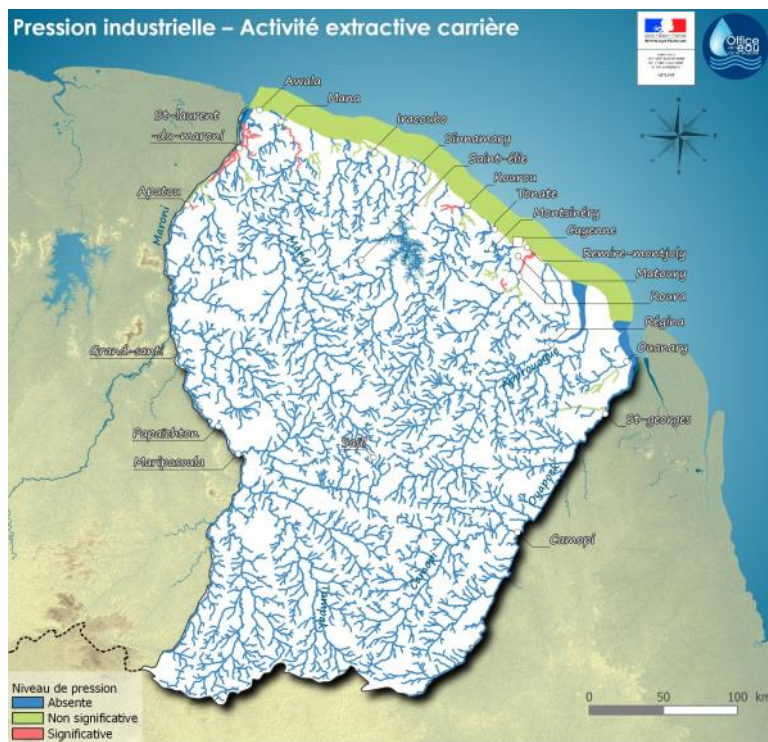
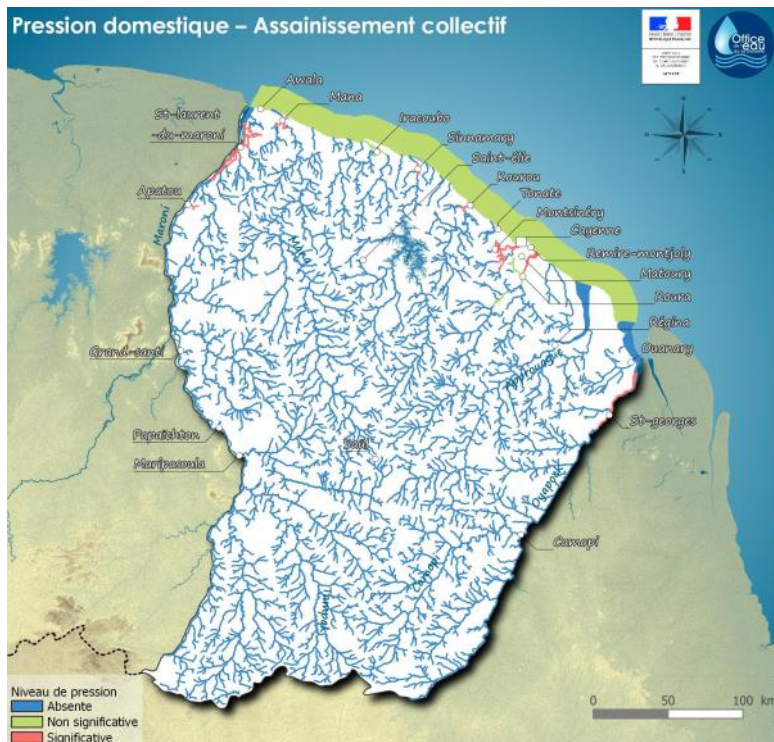
Il s'agit bien souvent de systèmes d'assainissement dont le respect de la conformité à la réglementation est en cours de régularisation. Un travail important de connaissance a été réalisé et désormais la majorité des systèmes d'assainissement collectifs sont suivis en autosurveillance. La mise en place des SPANC devraient, dans le futur, contribuer à mieux évaluer et réduire la pression de l'assainissement non collectif.



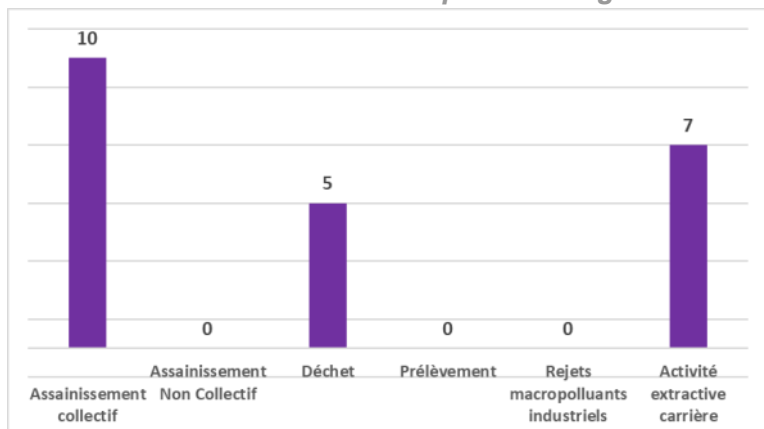
Pressions industrielles et déchets

2% des masses d'eau superficielles sont impactées par une pression déchet ou de l'activité extractive (carrière). Les rejets d'activités industrielles non raccordées au réseau d'assainissement des collectivités sont à l'origine encore mal connus et les suivis en autosurveillance ne permettent pas d'évaluer correctement la pression.

Si peu de masses d'eau subissent une pression significative de ces activités, des impacts importants très localisés peuvent être constatés. **Pour les masses d'eau souterraines, la pression n'a pu être déterminée.**

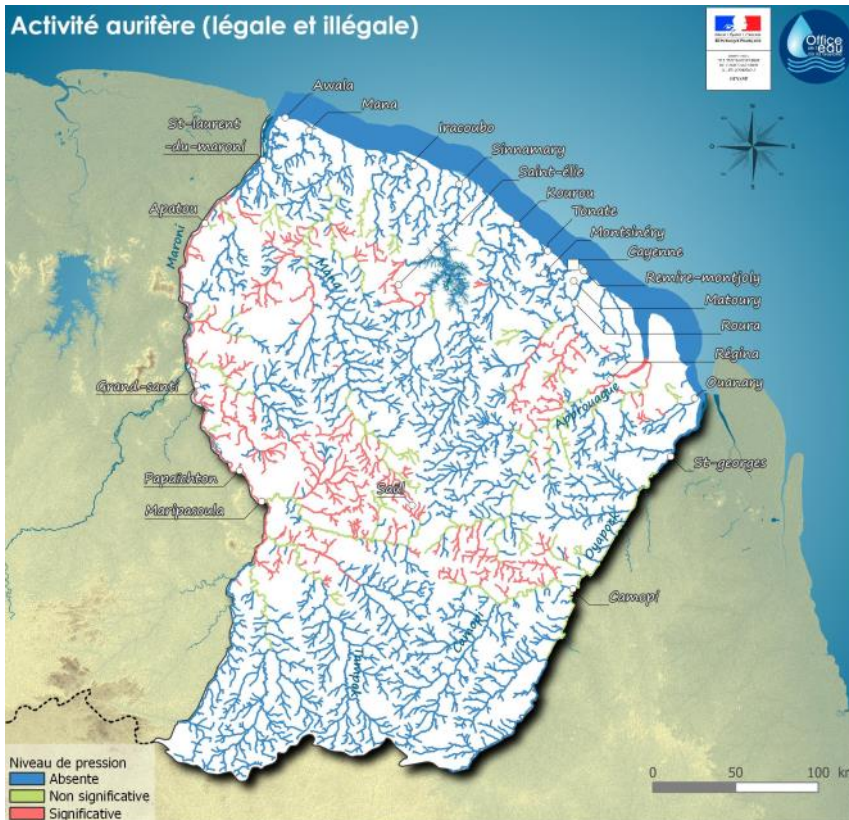


Nombre de masses d'eau en pression significative



Pression Prélèvement

Aucune masse d'eau superficielle et souterraine n'est soumise à une pression significative du fait des prélèvements.



168 masses d'eau superficielles avec une pression activité aurifère évaluée comme **significative**.

L'exploitation illégale entraîne des impacts importants sur les écosystèmes aquatiques :

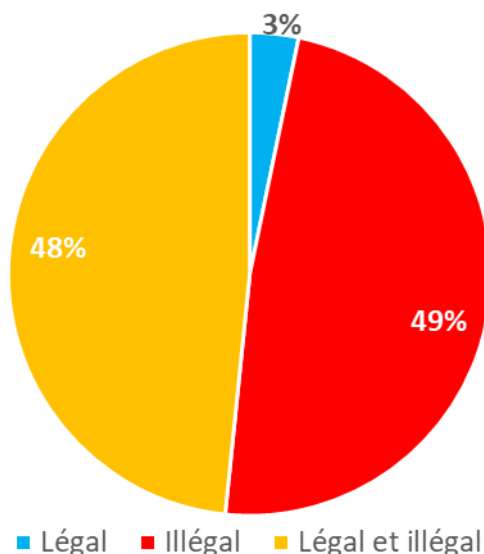
- Dégradation de l'hydromorphologie des cours d'eau : les techniques mises en œuvre entraînent la destruction des ripisylves (boisement de bordure de cours d'eau), une artificialisation des berges et du lit mineur du cours d'eau, une modification locale de la continuité et des débits ;
- Pollution au mercure liée à son utilisation pour amalgamer l'or ou à sa remise en suspension depuis les sédiments. Il est couramment admis qu'un kilo d'or illégal extrait génère un rejet de 1,3 kg de mercure ;
- Pollution ponctuelle par déversement d'hydrocarbures ;
- Augmentation de la turbidité des cours d'eau à travers des phénomènes d'érosion non maîtrisés (en partie lié à la destruction des ripisylves). Des concentrations en MES supérieures à 30 mg/L sont considérées comme dommageables pour la vie aquatique ;

L'exploitation aurifère légale, génère également des impacts mais dans une moindre mesure car encadrée réglementairement (utilisation du mercure interdite, fonctionnement en circuit fermé...). Toutefois des apports de matière en suspension, des discontinuités hydrauliques/écologiques, la destruction d'habitats aquatiques et des déversements accidents d'hydrocarbures peuvent être engendrés.

504 titres miniers octroyés dont 19% en cours de validité recensés à ce jour en Guyane.

Un quart (226) des masses d'eau superficielles concernées par de l'activité aurifère dont :

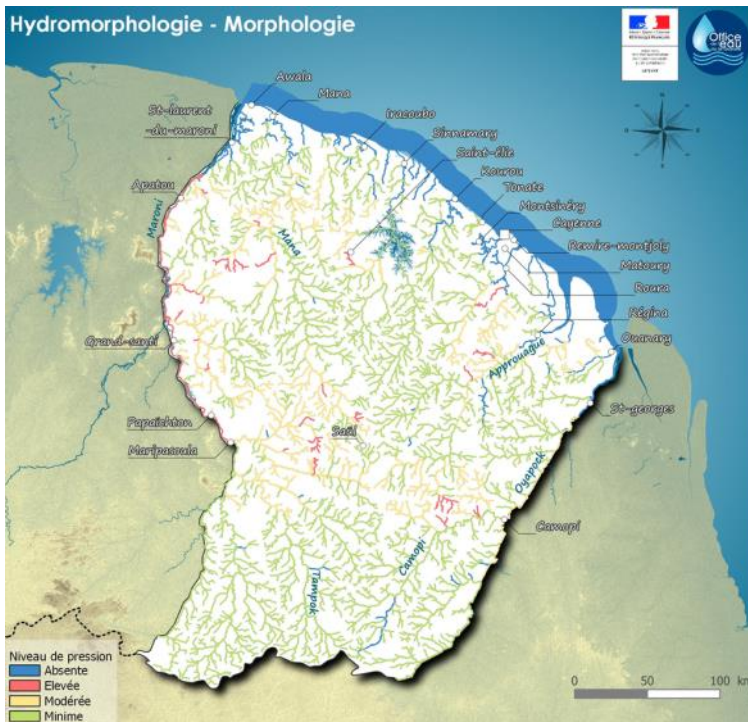
- 112 masses d'eau avec au moins un titre minier dont 19 avec une AEX implantée directement sur le drain principal de la masse d'eau
- 216 masses d'eau avec de la déforestation dont 5 avec des problématiques transfrontalières (Suriname)



Altérations hydromorphologiques



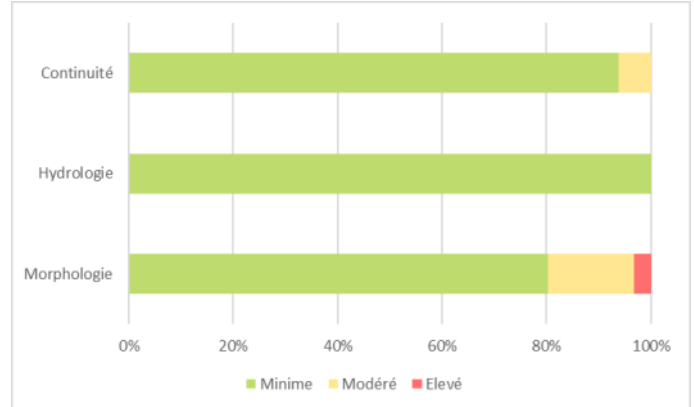
Altération de la morphologie



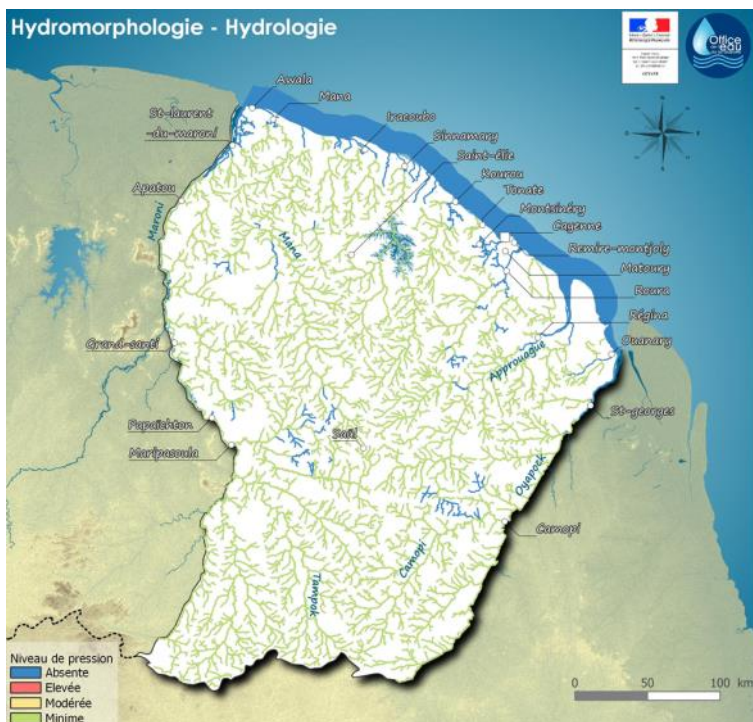
L'évaluation des altérations de l'hydromorphologie des cours d'eau s'appuie sur une méthodologie spécifique aux territoires Ultra Marin ainsi que sur des expertises locales. Ces éléments ont permis une amélioration importante de la connaissance sur cette thématique.

3% des masses d'eau superficielles subissent une altération de l'hydromorphologie élevée. Ce sont majoritairement des cours d'eau subissant une forte pression liée à l'activité aurifère légale ou illégale ou des masses d'eau de transition (estuariennes) subissant l'impact des barrages hydroélectriques ou soumis à fort batillage.

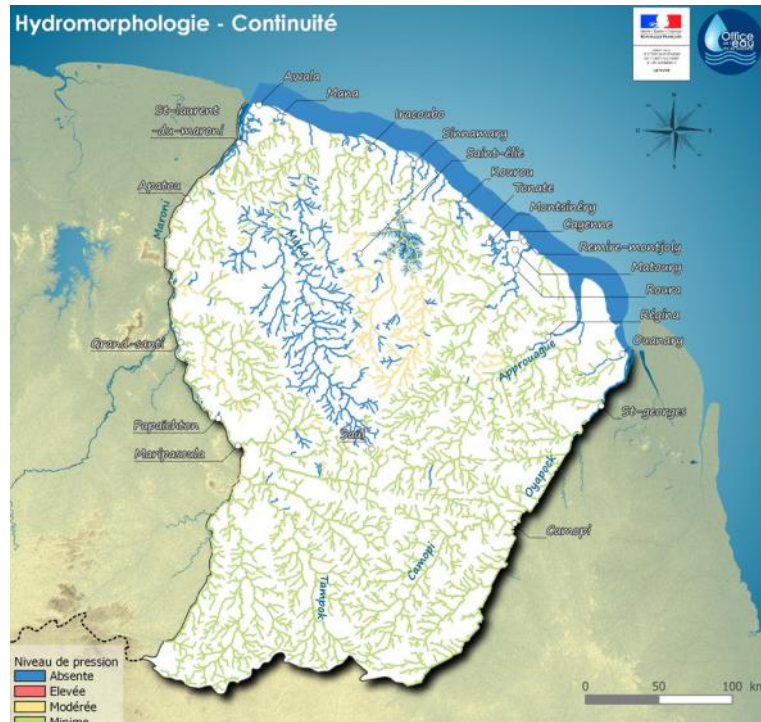
Évaluation des 3 compartiments hydromorphologique



Altération de l'hydrologie



Altération de la continuité





Pression phytosanitaire

12 masses d'eau superficielles en pression significative.

Le niveau de pression n'a pu être déterminé pour les masses d'eau souterraines.

Le glyphosate, herbicide à large spectre est la molécule la plus vendue en Guyane (24 tonnes/an en moyenne). Suit en deuxième position le chlorpyrifos-ethyl, insecticide permettant de lutter contre les pucerons, chenilles et mouches de semis avec 2 t/an.

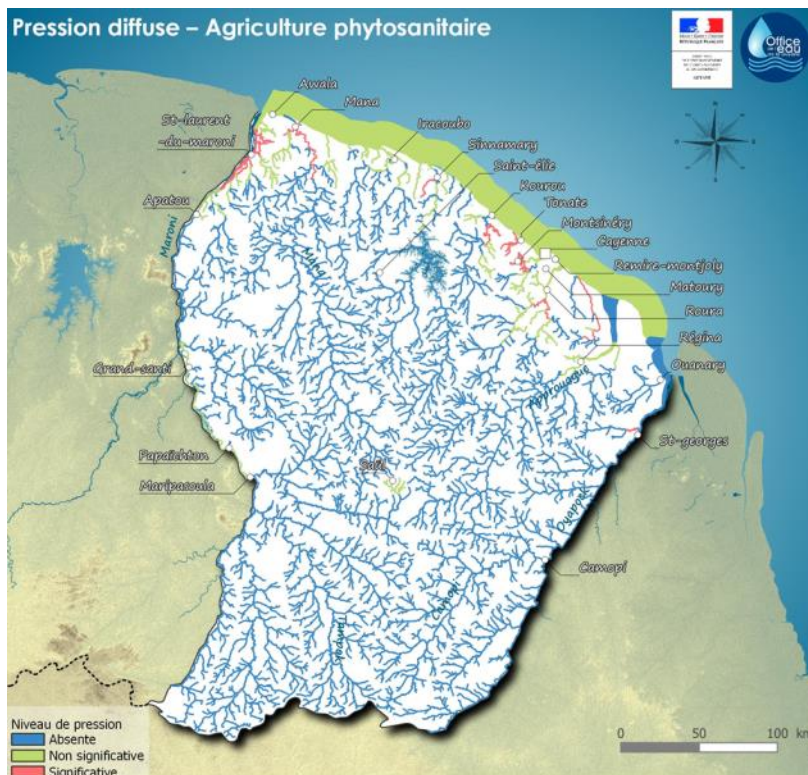


Pression diffuse de l'azote d'origine agricole

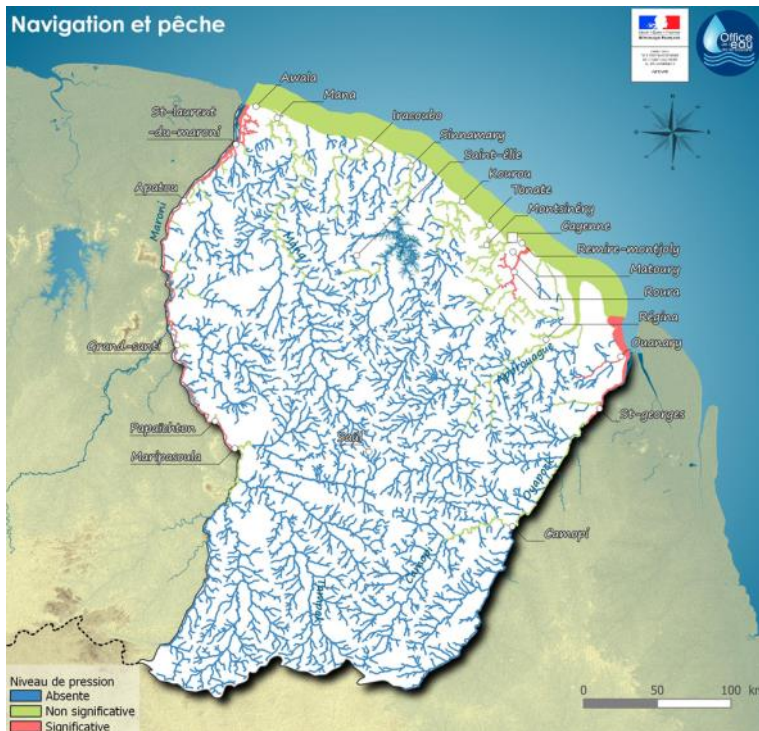
Aucune masse d'eau superficielle en pression significative.

Le niveau de pression n'a pu être déterminé pour les masses d'eau souterraines.

Pression diffuse – Agriculture phytosanitaire



Navigation et pêche



Pression navigation/pêche

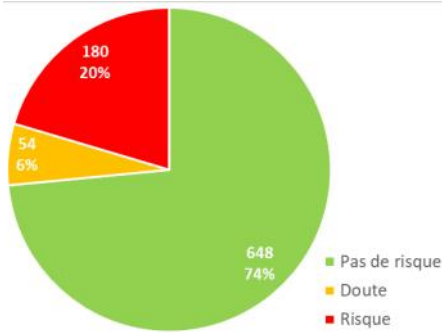
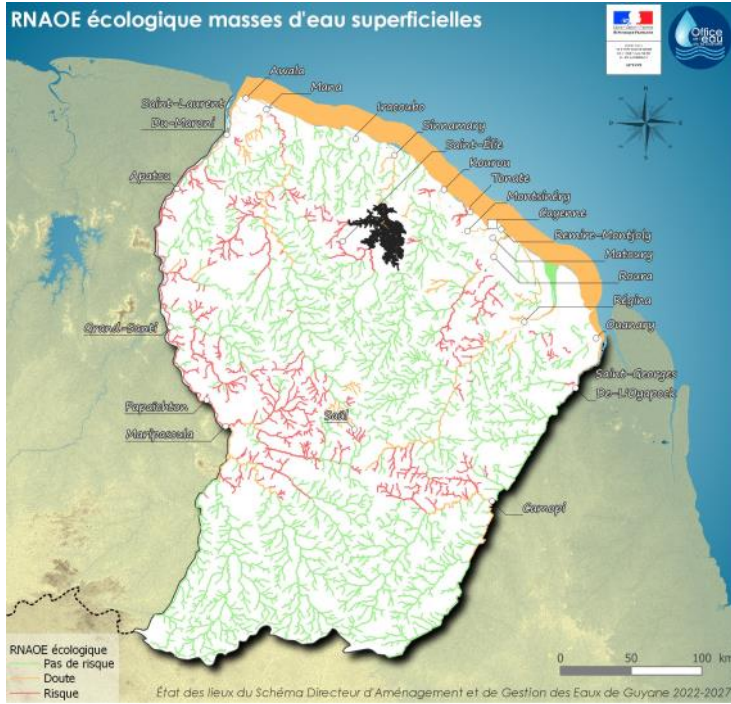
13 masses d'eau superficielles subissent une pression navigation/pêche significative.

Les principaux secteurs identifiés sont le Maroni, l'Oyapock de Saint-Georges à son embouchure et le Mahury. Il est important de souligner que des impacts localisés peuvent exister sur l'ensemble des masses d'eau naviguées sans toutefois engendrer une pression significative à l'échelle globale de celle-ci.

Risque de non atteinte des objectifs environnementaux

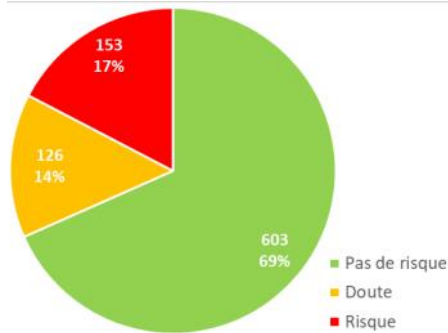
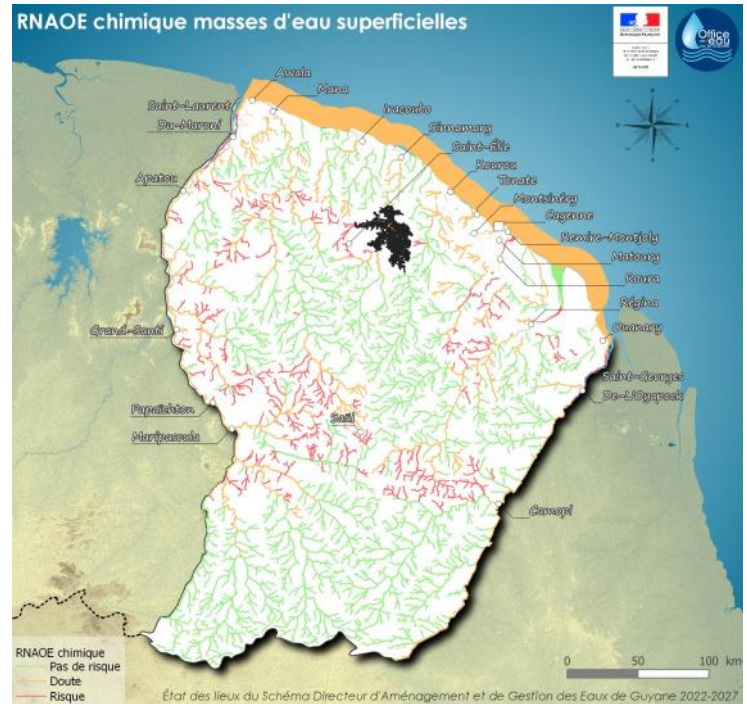
La probabilité de ne pas atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau à l'horizon 2027 est exprimée par l'intermédiaire d'un indicateur, le « Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux ». Globalement, les masses d'eaux superficielles et souterraine ayant un état écologique, chimique ou quantitatif dégradé, ou subissant des pressions significatives, sont classées en « risque de non atteinte des objectifs environnementaux ».

RNAOE écologique



26 % des masses d'eau en report d'objectif pour l'état écologique.

RNAOE chimique



32 % des masses d'eau en report d'objectif pour l'état chimique.

Le programme de mesures (PDM) 2022-2027 du district de la Guyane identifie les actions nécessaires sur les masses d'eau en risque de non atteinte des objectifs environnementaux à l'horizon 2027.

Il sera élaboré dans l'objectif de réduire les pressions significatives identifiées dans le cadre de l'état des lieux sur les secteurs à enjeux forts sur le district et en fonction des capacités techniques, humaines et financières d'intervention des différents acteurs.

Source : État des lieux du SDAGE Guyane, 2019
Crédit photo : V. RUFFRAY, 2014, Petit Saut



Janvier 2020